Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180702-DEL_2018_0077-DE

VILLE DE Grigny

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 02 Juillet 2018.

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 02 juillet, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19
P. RIO - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC - S. BELLAHMER – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIHI – Y. BOUKANTAR - M. AUBRY – C. RENKLICAY - S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 8
D. ATIG représenté par E. ETE – F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY – A. ZERKAL représenté par C. VAZQUEZ – P. LOUISON représenté par Y. LE BRIAND – Y. ITOUA représentée par M. AUBRY – G. BAGAVANE représenté par Y. BOUKANTAR – C. MABANZA représentée par S. LAATIRISS – L. HERGAUX représentée par P. RIO.

Absents : 8
A. QAROUACH – T. DIAWARA – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL – 2018 – 0077 : « Rapport d'activité sur l'utilisation des fonds attribués à la Ville de Grigny en 2017, au titre de la DSU et du FSRIF ».

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 91/429 du 13 mai 1991, modifiée par les lois n° 96-241 du 26 mars 1996, n° 99/586 du 12 juillet 1999 et n° 99/1126 du 28 décembre 1999, instituant une Dotation de Solidarité Urbaine (D. S. U.) et un Fonds de Solidarité de la Région d'Île-de-France (F. S. R. I. F.), et faisant obligation aux communes attributaires de justifier l'utilisation de ces dotations,

Vu les articles L-2334-15 0 19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la dotation de solidarité urbaine (D. S. U.),

Hôtel de Ville BP 13 - 91351 Grigny Cedex - Tél. : 01 69 02 53 53 - Fax : 01 69 43 60 55
Site internet : http://www.grigny91.fr - Adresse électronique : courriers.ville@grigny91.fr

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180702-DEL_2018_0077-DE

Vu les articles L-2531-12 à 16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île de France (F. S. R. I. F.),

Considérant que la loi du 13 mai 1991, instituant une Dotation de Solidarité Urbaine et un Fonds de Solidarité de la Région d'Île de France, a permis à la Commune de Grigny d'être attributaire, au titre de l'année 2017 des crédits suivants :

- ***11 114 572 euros au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine,***
- ***3 442 209 euros au titre du Fond de Solidarité de la Région Île-de-France.***

Considérant que la finalité de ces dispositifs de solidarité est d'une part, de déployer les actions de développement social urbain et d'autre part, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de la population sans disposer de ressources fiscales suffisantes,

Considérant qu'il revient à la Commune, chaque année, d'établir un rapport présentant l'usage de ces dotations,

Considérant que les recettes provenant de ces fonds ont permis à la Commune de développer des actions autour des principaux axes suivants :

tes provenant de ces fonds ont permis à la Commune de développer des actions autour des principaux axes suivants :

I. PETITE ENFANCE

II. ENFANCE – EDUCATION

III. JEUNESSE ET VIE DE QUARTIER

IV CITOYENNETE, TRANQUILITE ET VIVRE ENSEMBLE

V ACTION SOCIALE – SANTE

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180702-DEL_2018_0077-DE

Dépenses de la ville par politique publique			
(reste à charge - autres recettes déduites - hors dépenses indirectes des structures (moyens généraux, véhicules, entretien technique ou ménager, maintenance, énergie, eau , assurance, etc…)			
politiques publiques	investissement	fonctionnement	Total
Petite enfance	0,00	2 430 955,00	2 430 955,00
Enfance - éducation	70 240,22	6 653 438,22	6 723 678,44
Jeunesse - vie des quartiers	0,00	2 444 592,03	2 444 592,03
Citoyenneté, tranquilité et vivre ensemble	379 556,26	2 201 254,67	2 580 810,93
Action sociale - santé	0,00	1 001 331,72	1 001 331,72
Total général	**449 796,48**	**14 731 571,64**	**15 181 368,12**
Le montants de ces politiques publiques financées par les fonds			
politiques publiques	DSU	FSRIF	Total
Petite enfance	-	2 354 910,00	2 354 910,00
Enfance - éducation	6 300 000,00	300 000,00	6 600 000,00
Jeunesse - vie des quartiers	2 400 000,00	25 000,00	2 425 000,00
Citoyenneté, tranquilité et vivre ensemble	1 405 072,00	762 299,00	2 167 371,00
Action sociale - santé	1 009 500,00	-	1 009 500,00
Total général	**11 114 572,00**	**3 442 209,00**	**14 556 781,00**

Le rapport d'activité qui vous est soumis rend compte des principales actions menées pour renforcer la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie des habitants.

Le reste à charge pour la ville (dépenses directes réalisées – recettes perçues hors dotations) sur ces actions éducatives, de cohésion sociale et de vivre ensemble est de 4,12%, la DSU finançant 73,21 % et le FSRIF 22,67 % de ces coûts directs.

I. LA PETITE ENFANCE

L'ambition de la Ville est de :

- Permettre un accueil de qualité des petits enfants,
- Favoriser la réussite de l'enfant au travers d'actions innovantes et coordonnées pour faciliter, dès le plus jeune âge, les apprentissages futurs et nouer des liens privilégiés avec les familles, préfigurant ainsi la future relation de la famille avec l'institution scolaire,
- Associer les familles et travailler les temps d'échange entre les professionnels et les parents.

Pour ce faire, fonctionnent en permanence sur la Ville :

❖ **La Maison de la Petite Enfance** qui regroupe depuis la fin 2003 :

- La Crèche Collective qui possède une capacité d'accueil de 40 places,
- La Crèche familiale avec une capacité d'accueil de 80 places,

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180702-DEL_2018_0077-DE

- La Halte jeux avec une capacité d'accueil de 20 places,
- Un relais assistantes maternelles ainsi qu'une Halte garderie,
- Le service coordination et le pool de remplacement.

Cette structure dispose d'un encadrement de 62 personnes pour son bon fonctionnement.

- **Le Multi accueil « La Caravelle »** dispose d'une capacité d'accueil de 35 places dont 25 en accueil régulier et 10 en accueil occasionnel. 14 personnes encadrent cette structure.

- **La Halte Garderie des Sablons** d'une capacité d'accueil de 12 enfants avec un encadrement de 5 personnes.

- **Le Lieu Passerelle** situé Ruelle du Curé et **la Classe Passerelle** située à l'école Pégase sont des lieux de vie, d'accueil et de socialisation pour les enfants de 2 à 3 ans qui n'ont jamais bénéficié d'un mode d'accueil collectif et qui par conséquent, ont besoin d'une transition avant l'entrée en maternelle.

  - Le Lieu passerelle permet d'accueillir deux groupes de 15 enfants sur une période de 5 à 6 mois avec un encadrement de 4 agents (3 agents territoriaux, et 1 enseignant de l'Éducation Nationale).

  - La Classe passerelle permet d'accueillir un groupe de 15 enfants sur l'année scolaire avec un encadrement de 2 personnes (une enseignante de l'Éducation Nationale et une éducatrice de jeunes enfants du service Petite Enfance).

2 psychologues vacataires interviennent sur ces différentes structures.

Des subventions municipales dans le cadre de partenariat d'objectifs à hauteur de **27 147,00 euros** sont attribuées par le biais du budget annexe Petite Enfance ainsi qu'une mise à disposition de locaux au profit de deux associations, la « Farandole » et la « Récré » d'une capacité d'accueil de 30 places, par ailleurs en charge d'un réseau d'écoute de la parentalité.
Si ces structures bénéficient de subventions, notamment de la C. A. F. et d'une participation des familles, il n'en demeure pas moins que la part restant à charge de la Ville en termes de fonctionnement est de **2 430 955,00 euros**.

II. LE SECTEUR ENFANCE – EDUCATION

La Ville, à travers sa politique éducative, vise à réunir les conditions nécessaires à la réussite éducative de l'enfant et de l'adolescent et au-delà jusqu'à leur insertion professionnelle. Les valeurs et principes de cette politique ont été partagés avec les acteurs éducatifs et partenaires agissant dans ce domaine. Cela ce traduit par le Projet Éducatif de Territoire (P. E. D. T.) et par le Grand Projet Éducatif (G. P. E.) approuvé par l'ensemble des partenaires et inclus dans le contrat de ville, dont la convention a été validée en Conseil municipal en février 2017.

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180702-DEL_2018_0077-DE

Pour rappel, les enjeux du Grand Projet Éducatif (G. P. E.) portés ou soutenus par la ville portent notamment sur :

- Impliquer pleinement les parents dans la communauté éducative,
- Prévenir et prendre en charge l'absentéisme scolaire afin de lutter contre le décrochage scolaire,
- Multiplier les formules de parrainage, de tutorat et de mentorat,
- Développer l'offre sportive à travers l'élaboration de parcours sportifs,
- Utiliser la culture comme un outil d'émancipation.

Sur le temps scolaire, la Commune initie notamment, des activités sportives, des sorties et des séjours éducatifs à hauteur de 114 251,80 euros.

La Ville équipe les écoles maternelles d'aires de jeux ludiques pour une dépense de fonctionnement de 106 153,20 euros.

Pour la rentrée scolaire 2017, 4 classes ont été ouvertes pour un coût direct de 7 014,69 €. S'agissant des dédoublements de classes, des travaux ont été réalisés pour 58.350,00 € et du matériel et des mobiliers achetés pour 14 670,00 € (hors masse salariale).

Dans le cadre de l'informatisation des écoles, la Ville, sur l'année 2017, a agrandi et rééquipé les structures scolaires à hauteur de 48 223,82 euros (hors masse salariale).

La Ville participe également au financement des actions menées par le réseau de soutien à la scolarité, le R. A. S. E. D. ou encore la Maison des Enfants et de la Nature dans son rôle de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité à hauteur de 91 875,61 euros (hors masse salariale).

Dans le cadre de ses activités éducatives périscolaires, la ville de Grigny a une capacité d'accueil de 460 enfants sur ses 5 Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) : La Ribambelle, La Maison des enfants et de la nature, le Centaure, Dédale et Gérard Philipe avec un coût de fonctionnement de 14 620,64 euros (hors masse salariale).

Les actions de proximité développées durant tout l'été dans les A. C. M. (Accueils Collectifs de Mineurs), proposent des activités sans restauration sur 2 demi-journées avec une capacité d'accueil globale de 318 enfants avec une dépense de fonctionnement qui se chiffre à 18 154,93 euros (hors masse salariale).

Sur le temps hors scolaire, la Ville organise des séjours à caractère sportif et/ou thématique et participe à hauteur de 186 097,54 euros (hors masse salariale). En 2017, ces séjours ont permis de faire partir 201 enfants en colonies et 103 enfants en mini camps sur les périodes de juillet et août.

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180702-DEL_2018_0077-DE

La Ville de Grigny poursuit sa mise en œuvre sur les activités périscolaires (N. A. P.) au sein des écoles élémentaires et le Temps Après l'École (T. A. E;) pour les classes de maternelles. Les N. A. P. ont eu un coût de fonctionnement (hors masse salariale) pour la période de janvier à décembre 2017 de 32 346,10 euros (hors masse salariale).

Le secteur Enfance-Education nécessite la présence de 132 agents en équivalent temps pleins qui interviennent les mercredis, durant les vacances scolaires, sur les accueils périscolaires ainsi que sur les N. A. P., les T. A. E. et la coordination des services. La masse salariale est de 3 585 353,33 euros.

Le T. A. E. a nécessité la mobilisation de la totalité des A. T. S. E. M. sur la période de janvier à décembre 2017 pour un total de trente six semaines.

L'engagement de la Ville pour la scolarisation des tout petits nécessite un encadrement complémentaire.

Les A. T. S. E. M. interviennent tout au long de l'année dans l'accompagnement scolaire et ludique des enfants scolarisés de 2 à 6 ans. La masse salariale représentée par 91 temps pleins est de 2 986 734,73 euros.

La Ville prend en charge les fournitures scolaires des enfants scolarisés en maternelle et primaire pour un montant de 170 803,31 euros.

Déduction des participations familiales et subventions, notamment de la C. A. F., le reste à charge supporté par la Ville au titre de l'ensemble de ces actions, s'élève à 6 653 438,22 euros en fonctionnement et à 70 240,22 euros en investissement.

III. LE SECTEUR JEUNESSE ET VIE DE QUARTIER

2 Centres sociaux (Marie CURIE et Pablo PICASSO), 2 Maisons de Quartier (Les Aiglons et les Tuileries) ainsi que trois lieux d'accueil jeunes (Nelson MANDELA, Vlaminck et Henry BARBUSSE) fonctionnent au sein de la Ville.

Ils assurent :

- Un accueil de proximité,
- Des animations sportives en relation avec les gymnases, salles de musculation et la piscine,
- Des animations culturelles dont un atelier multimédia,
- Des ateliers arts plastiques (un studio de musique et d'enregistrement),
- Des ateliers graphe et danse axés sur les pratiques culturelles urbaines,
- Du théâtre ou des initiations à la culture scientifique,
- Des activités lecture (des livres et périodiques sont mis à disposition),
- Organisation de séjours durant les périodes de vacances scolaires.

Cet ensemble de prestations est valorisé à hauteur de 166 456,51 euros.

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180702-DEL_2018_0077-DE

Le coût de la masse salariale est de 2 429 699,52 euros, représentant 85 équivalents temps pleins affectés aux structures de la jeunesse et de la vie de quartier.

Déduction des subventions et participations des familles, le reste à charge pour la Ville est de 2 444 592,03 euros.

IV. CITOYENNETE, TRANQUILITE ET VIVRE ENSEMBLE

Afin de développer les actions favorisant le « Vivre ensemble » et l'épanouissement personnel et collectif, la Ville a organisé des activités au sein de ses équipements de proximité et des animations sur les quartiers en direction des familles, des fêtes de quartier et des sorties, pour un montant de 194 082,31 euros.

La Ville de Grigny affirme par ses orientations municipales le rôle important du mouvement associatif local, vecteur de citoyenneté, de cohésion sociale et du « mieux vivre ensemble ». Dans ce cadre, la Ville verse aux associations des subventions pour un montant global de 406 153,12 euros et organise à la rentrée, un forum des associations.

Le patrimoine de la Ville est valorisé à l'occasion de journées annuelles mais aussi à travers une iconothèque retraçant l'histoire de Grigny, du Village à la Ville. 1 agent à temps plein participe au développement et à la connaissance de l'Histoire Locale de la Ville pour une masse salariale de 53 270,48 euros.

La Ville de Grigny poursuit également ses actions de préventions afin de renforcer la tranquillité et la sécurité publique. A ce titre, 23 agents dont 12 médiateurs et agents de proximité interviennent sur les quartiers, leur masse salariale représente 761 462,17 euros.

La masse salariale des agents employés pour la citoyenneté Démarches Participatives est de 119 046,69 euros.

Le reste à charge supporté par la Ville au titre de ces actions est de 2 201 254,67 euros en fonctionnement et de 379 556,26 euros en investissement.

V. ACTION SOCIALE - SANTE

Le C. C. A. S. anime une action générale de prévention et de développement social à travers des missions obligatoires et facultatives.

Le C. C. A. S. apporte une aide alimentaire par le biais de son épicerie sociale « L'intermède », ainsi que des aides de fin d'année.

Une aide est apportée aux familles en difficultés dans le cadre du maintien dans « *Le logement* » en partenariat avec la C. A. F.

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180702-DEL_2018_0077-DE

Ces actions sont principalement portées par le C. C. A. S.. Le coût est partiellement supporté par la Ville par le biais de la subvention annuelle dont **1 000 000,00 euros** correspondent aux actions sociales et de santé.

Des actions santé bien être ont été organisées en partenariat avec le C. C. A. S.. La participation de la ville pour cette action se porte à 1 331,72 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport d'activité sur l'utilisation des fonds provenant de la Dotation de Solidarité Urbaine (D. S. U.) et du Fond de Solidarité de la Région d'Île de France (F. S. R. I. F.) attribués à la Ville de Grigny au titre de l'année 2017, qui sera transmis au Préfet de l'Essonne représentant de l'État et récapitulé dans le tableau annexé.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

MAIRIE DE GRIGNY (Essonne)

Philippe RIO

Vote : *Voix Pour :* 25
Voix Contre : 2 (S. GIBERT – S. GAUBIER)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : – 4 JUIL. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : – 4 JUIL. 2018

Annexe au rapport d'activité sur l'utilisation des fonds attribués à la ville de Grigny en 2017, au titre de la DSU et du FSRIF

DEPARTEMENT / ESSONNE
RAPPORT SUR LA D.S.U VERSEE EN 2017
A LA COMMUNE DE GRIGNY (N° INSEE / 91286)

MONTANT DE LA D.S.U 2017 : 11 114 572 €

Nature des actions de développement social urbain	Actions de développement social urbain mises en œuvre	Localisation	Financement en Euros				Part relative de la D.S.U.
			DSU	Budget Communal	Autres Ressources	Montant Global éligible DSU	
LES ACTIONS D'EQUIPEMENT							
Opérations liées à l'habitat	Economies d'énergie, capture animaux		90 342	26 572	0	116 914	77,27%
Accompagnement et aménagement urbain	Préemption	Grigny II	40 000	6 772	0	46 772	85,52%
LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL							
Soutien à la réussite éducative	Enfance-scolaire-péri et extra scolaire-activités pédagogiques	QPV	6 300 000,00	419 246,91	1 040 331,70	7 759 578,61	81,19%
Accompagnement social développement de la citoyenneté	Conseil municipal enfants et collégiens,	QPV	1 009 500,00	312 216,90	18 500,00	1 340 216,90	75,32%
Insertion sociale et professionnelle	Formation des jeunes	QPV	43 000,00	7 299,05	-	50 299,05	85,49%
Actions éducatives et lutte contre l'illétrisme	Développement de la lecture publique	QPV	32 530,00	10 896,65	-	43 426,65	74,91%
Soutien à la parentalité	Actions avec les familles, soutien parental	QPV	50 000,00	7 655,22	-	57 655,22	86,72%
Soutien à la vie associative	Subvention aux associations	QPV	349 200,00	56 953,12		406 153,12	85,98%
Prévention de la délinquance	Actions de prévention-insertion par la culture, le sport, …	QPV	800 000,00	96 893,51	-	896 893,51	89,20%
Animation culturelle et sportive	Animations sur tout le territoire de la ville		2 400 000,00	139 775,35	161 764,00	2 701 539,35	88,84%
TOTAL			**11 114 572,00**	**1 084 280,87**	**1 220 595,70**	**13 419 448,57**	**82,82%**

MONTANT DU F.S.R.I.F. 2017 : 3 442 209 €

Nature des actions financées par le FSRIF	Financement en Euros				Part relative du F.S.R.I.F
	FSRIF	Budget Communal	Autres Ressources (inclu DSU)	Montant Global dépenses éligibles	
Petite enfance	2 354 910,00	76 045,00	876 175,01	3 307 130,01	71,21%
Soutien à la réussite éducative	300 000,00	119 246,91	7 340 331,70	7 759 578,61	3,87%
Accompagnement social développement de la citoyenneté	260 000,00	52 216,90	1 028 000,00	1 340 216,90	19,40%
Insertion sociale et professionnelle	7 299,00	0,05	43 000,00	50 299,05	14,51%
Actions éducatives et lutte contre l'illétrisme	-	10 896,65	32 530,00	43 426,65	0,00%
Soutien à la parentalité	-	7 655,22	50 000,00	57 655,22	0,00%
Soutien à la vie associative	25 000,00	31 953,12	349 200,00	406 153,12	6,16%
Prévention de la délinquance	95 000,00	1 893,51	800 000,00	896 893,51	10,59%
Animation culturelle et sportive	100 000,00	39 775,35	2 561 764,00	2 701 539,35	3,70%
Amélioration du cadre de vie	300 000,00	94 143,99	233 820,80	627 964,79	47,77%
TOTAL	**3 442 209,00**	**433 826,70**	**13 314 821,51**	**17 190 857,21**	**20,02%**

Hors petite enfance, le montant global de dépenses inclu les dépenses directes des structures fonctionnement et investissement et les dépenses de personnel
Aucune charge indirecte (moyens généraux, véhicules, entretien technique ou ménager, maintenance, énergie, eau …) ne sont incluses

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180702-DEL_2018_0077-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2018
Reçu en préfecture le 04/07/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20180702-DEL_2018_0077-DE